

Association « Fripouilles&Co »

Règlement intérieur

Rôle de l'association

L'Association Fripouilles&Co est une association de parents d'élèves, de loi 1901, à but non lucratif. Elle a pour vocation :

- la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves,
- d'être un interlocuteur privilégié avec la mairie, Familles Rurales et les instances éducatives.

Les bénéficiaires de l'association sont répartis sous forme de subventions aux écoles maternelle et élémentaire (rentrée, classe verte, sortie pédagogique, ...), après validation par les membres du bureau. Fripouilles&Co organise des manifestations (marché de Noël, fête de l'école, ...), des réunions d'information et de travail.

A ces fins, l'association bénéficie d'une boîte-aux-lettres et d'un panneau d'affichage devant les écoles, et transmet les informations au moyen de documents distribués aux élèves par les enseignants. Un site internet propre à l'association existe.

Composition du bureau

L'assemblée renouvelle chaque année, lors de l'AG, les mandats des membres du bureau.

Le bureau est composé de :

- 3 membres au minimum, président, secrétaire, trésorier.
- Un ou des vices présidents
- un vice secrétaire
- un vice trésorier

D'autres membres actifs sont associés au bureau.

Rôle des membres du bureau

Président :

- gère la coordination entre les membres du bureau.
- préside l'AG et les autres réunions.
- il a pour souci principal de répondre aux besoins des parents et de permettre à chacun d'eux de s'exprimer et de participer à la vie de l'association.
- il réunit les membres du bureau et parents d'élève régulièrement pour soumettre des propositions qui seront débattues en séances restreintes, assurant ainsi un caractère de collégialité.
- il est le garant des orientations de l'association, définies par l'AG. Il est appelé à rendre des comptes de l'exécution de celles-ci devant l'AG par le biais du bilan moral annuel.

Secrétaire :

- veille à l'élaboration des documents et à leur classement (procès verbaux de l'AG, courriers, informations, affiches, ...).
- liste les coordonnées des adhérents.
- s'occupe du mailing.

Vice secrétaire :

- seconde le secrétaire.
- effectue la distribution des documents.
- récupère les bons de commande et les inscriptions.

Trésorier :

- a la charge de la gestion de la trésorerie.
- rédige le rapport financier.
- établit le budget prévisionnel.
- règle les dépenses de l'association, gère les remises en banque.
- prévient les membres du bureau quant aux possibilités financières.
- veille aux réserves suffisantes sur le compte bancaire.

Vice trésorier :

- seconde le trésorier.
- prépare les caisses de monnaie pour les manifestations.
- gère les cotisations et les tickets de tombola.

L'Assemblée Générale

Le rapport moral :

Il est présenté par le président.

Il donne le ressenti personnel sur l'année écoulée : les évolutions positives, les difficultés rencontrées, les espoirs permis pour les années futures, (s'il y a des choses à modifier, s'il y a des suggestions ayant été faites par les adhérents et/ou les parents).

Il rappelle les principales activités réalisées en y apportant une critique constructive.

Tout parent a le droit de formuler des remarques, suggestions ou souhait.

Le rapport financier :

Il est présenté par le trésorier.

Il doit indiquer l'évolution de la trésorerie sur l'année écoulée, les recettes et les dépenses.

Il doit détailler les subventions allouées aux écoles.

Renouvellement des mandats échus :

A chaque AG, l'assemblée doit élire les membres du bureau, dans l'ordre des statuts, soit :

- le président
- le ou les vices présidents
- le secrétaire
- le vice secrétaire
- le trésorier
- le vice trésorier